

<https://ien-arbresle.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article293>

Stage d'observation dans une école

- Administratif - Formulaires administratifs - Stage d'observation dans une école -



Date de mise en ligne : vendredi 30 août 2013

Copyright © Circonscription de L'Arbresle - Tous droits réservés

La convention de stage d'observation préparatoire aux métiers de l'enseignement est à destination des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement uniquement.

Cette convention doit être transmise à l'IEN après signature du stagiaire, du représentant de l'établissement de formation et du directeur d'école. Prévoir au minimum 3 semaines avant le début du stage pour que la convention soit signée par l'inspection académique.

La convention pour la période de formation en milieu professionnel est à destination des élèves en bac professionnel (lycées professionnels, MFR).

La convention ne passe pas par l'IEN. C'est la mairie qui est signataire.